

V Pour une région engagée dans la transition écologique

\\ SOMMAIRE

Synthèse de la mission

- 501 Promouvoir une gestion intégrée de la ressource en eau
- 502 Préserver et valoriser la biodiversité et les paysages
- 503 Développer une politique énergétique volontariste et une approche circulaire de l'usage des ressources

\\ Synthèse de la mission

Depuis l'accord de Paris sur le climat de 2015, la mobilisation internationale mais aussi régionale et locale ne faiblit pas. Pour autant, force est de constater que les progrès accomplis, inégaux, ne sont pas à la hauteur de cette mobilisation. Désormais, les perspectives des climatologues décrivent un scénario à +4°C, catastrophique, à l'horizon de la fin de notre siècle. Dans un contexte international marqué par le retrait des Etats Unis des accords de Paris, la conférence nationale One Planet Summit, organisée à la fin 2017, en accélérant la mobilisation opérationnelle des acteurs autres que les états, en renouvelant les modalités de l'action, en privilégiant les engagements concrets et pragmatiques a créé une nouvelle dynamique en faveur de la lutte contre le changement climatique.

La Région s'est saisie de cet enjeu majeur en affirmant sa volonté de mener une démarche participative et citoyenne de renouvellement de son modèle de développement durable à horizon 2040 au travers de la démarche BreizhCOP et de l'écriture du Schéma régional d'aménagement et de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

Formellement lancée en 2017 via trois grands événements que furent le carrefour des transitions, le carrefour des territoires et le forum des mobilités, la BreizhCOP a d'ores et déjà rassemblé les très nombreux acteurs bretons intéressés et impliqués dans l'avenir de la Bretagne. Ont ainsi été récoltées de multiples contributions d'une grande richesse.

Le carrefour des transitions, en réunissant pour la première fois tous les acteurs mobilisés dans les conférences environnementales thématiques, a permis de dépasser les enjeux thématiques et d'apporter une première vision plus transversale, plus systémique, indispensable au processus de transformation qui est recherché.

L'année 2018 verra l'accélération de ces travaux et la formalisation d'une méthode permettant, sur les objectifs prioritaires qui auront été retenus dans le cadre du projet territorial, de valoriser les actions exemplaires et de consolider à l'échelle régionale les engagements que chacun, entreprise, institution publique, association ou citoyen, pourra prendre.

Les projets et actions majeures envisagées dans les trois programmes budgétaires de la mission s'inscrivent pleinement dans cette dynamique aussi bien par l'association des conférences régionales au processus global, que par les productions thématiques de chacune de ces politiques : plan breton sur l'eau et prospective eau à 2040, projet d'agence régionale de la biodiversité, feuille de route opérationnelle sur la relance de l'éolien en Bretagne, Breizh'Hin, déploiement du projet SMILE ou encore la feuille de route sur le développement des écomatériaux. Chacune de ces actions constitue une brique de l'édifice global qui aboutira aux orientations du SRADDET et à l'engagement volontaire et concret de tout un chacun pour le développement durable de la Bretagne.

Dans cette dynamique, la Région propose de porter en 2018 le montage d'un projet LIFE portant sur la mise en œuvre d'un plan d'action sur l'adaptation au changement climatique pour la Bretagne, intitulé Breizh'Hin. Les travaux de la BreizhCOP ont en effet permis d'identifier l'urgence de proposer une approche opérationnelle, collaborative, sur cet enjeu particulièrement transversal et pour l'instant insuffisamment investi par les acteurs publics comme privés, du fait de sa complexité.

Il s'agira de renforcer et de coordonner les dispositifs en matière d'observation, d'évaluation des risques, de diffusion pédagogique, de plans d'action (volet adaptation des plans climats air énergie des EPCIs), ...

Le dépôt d'un tel projet auprès des instances européennes aura lieu fin 2018, avec un démarrage opérationnel possible en 2019, après validation.

Chacune des actions portées par les trois programmes budgétaires de la mission, contribuera encore en 2018 à asseoir la dynamique globale engagée sur ces enjeux en confortant le rôle de la Région en tant qu'animatrice des politiques environnementales, au-delà de son rôle en matière de planification, renforcé par l'élaboration en cours du Plan régional de gestion des ressources (déchets et économie circulaire) ou du schéma régional de la biomasse. Les travaux menés s'inscrivent résolument dans une transversalité interne et externe qui est le facteur décisif pour réussir les transitions écologiques et énergétiques.

Pour appuyer et piloter cette ambition, le GIP Bretagne Environnement (porté conjointement avec l'État), devenu l'Observatoire de l'Environnement en Bretagne (OEB), porteur des observatoires thématiques régionaux

a entamé un processus de modernisation à l'occasion de ses 10 ans d'existence en lien avec la réflexion sur la structuration d'une Agence bretonne de l'eau et de la biodiversité.

\\ La répartition des crédits

Autorisations d'engagement et de programme

	AE 937	Total AE	AP 907	Total AP
P.0501 Promouvoir une gestion intégrée de la ressource en eau	5 035 000	5 035 000	3 800 000	3 800 000
P.0502 Préserver et valoriser la biodiversité et les paysages	3 023 000	3 023 000	570 000	570 000
P.0503 Développer une politique énergétique volontariste et une approche circulaire de l'usage des ressources	3 148 000	3 148 000	3 466 000	3 466 000
Total général	11 206 000	11 206 000	7 836 000	7 836 000

Crédits de paiement - Fonctionnement et Investissement

	CPF 937	Total CPF	CPI 907	Total CPI
P.0501 Promouvoir une gestion intégrée de la ressource en eau	3 500 000	3 500 000	3 100 000	3 100 000
P.0502 Préserver et valoriser la biodiversité et les paysages	3 023 000	3 023 000	541 000	541 000
P.0503 Développer une politique énergétique volontariste et une approche circulaire de l'usage des ressources	3 148 000	3 148 000	3 165 000	3 165 000
Total général	9 671 000	9 671 000	6 806 000	6 806 000

BP 2018

AP	3 800 000 €
AE	5 035 000 €
Total	8 835 000 €

CPI	3 100 000 €
CPF	3 500 000 €
Total	6 600 000 €

Actions phares 2018

- Organisation d'un événement Grand Public sur l'eau
- Rapprochement Eau et Biodiversité au sein de la démarche d'expérimentation d'une agence bretonne de la biodiversité
- Intégration des enjeux de l'eau au SRADDET
- Contribution à la construction du projet Breizh'Hin

La politique bretonne de l'eau bénéficie d'une mobilisation historique de l'ensemble des acteurs bretons, ce qui permet aujourd'hui à la Bretagne d'être la première région française à voir la qualité de ses eaux s'améliorer. Le Conseil régional a vu son action auprès des territoires, et son rôle de coordination auprès de ses partenaires institutionnels, se renforcer depuis la fin des années 90. Il est désormais reconnu par un décret ministériel du 4 mai 2017, comme coordinateur et animateur de la politique de l'eau en Bretagne.

Ainsi, au-delà de son engagement financier pour accompagner les projets de restauration et préservation de la qualité des eaux et des milieux aquatiques sur les territoires, le Conseil régional mène notamment des actions de concertation et de mise en débat (au sein de la Conférence de l'Eau et des Milieux aquatiques), anime un travail sur la transversalité des politiques publiques, facilite l'acquisition et le transfert de connaissances dans le domaine de l'eau, impulse une réflexion sur l'organisation des acteurs et les priorités d'actions.

Le programme s'articule autour des objectifs stratégiques du Plan breton pour l'eau :

- I. Renforcer l'appropriation des enjeux liés à l'eau par les acteurs bretons**
 - I.1 Informer et former
 - I.2 Organiser les conditions d'une gouvernance efficace
 - I.3 Mieux comprendre pour mieux agir
- II. Viser le respect de la qualité des Milieux Aquatiques, compatible avec un développement équilibré des territoires**
 - II.1 Soutenir l'élaboration et la mise en œuvre des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)
 - II.2 Soutenir les Projets de Territoires pour l'Eau (PTE)
 - II.3 Accompagner les projets territoriaux « Algues vertes »
- III. S'adapter aux risques liés à l'eau**
 - III.1 Permettre aux bretons de disposer d'une eau potable en quantité suffisante
 - III.2 Sécuriser les personnes et les biens face aux risques d'inondation fluviale et de submersion marine

\\ Actions par objectif

I. Renforcer l'appropriation des enjeux liés à l'eau, par les acteurs bretons

I.1. Informer et former

La sensibilisation et l'information sont le socle de la diffusion de bonnes pratiques de gestion de l'eau, et favorisent les débats et la participation au sein des instances de gouvernances locales et régionales. Ainsi, le Conseil régional poursuit son implication dans ce domaine :

- Réalisation de séminaires de diffusion de la connaissance scientifique avec l'appui du Centre de Ressources et d'Expertises sur l'Eau en Bretagne (CRESEB) ;

- Organisation de colloques et de formations pour les animateurs de bassins versants et de SAGE, en partenariat notamment avec l'Agence de l'eau, l'association des techniciens de Bassins versants bretons (ATBVB) et les départements ;
- Déploiement d'un événement Grand Public sur l'eau en mars 2018, en partenariat avec la Ville de Rennes et Rennes Métropole ;
- Participation active au carrefour des gestions locales de l'eau, salon professionnel qui réunit aujourd'hui plus de 10 000 participants, techniciens et élus, acteurs publics et privés, autour de la question de l'eau. Le Conseil régional y proposera notamment en 2018 une conférence sur le thème des solidarités dans le domaine de l'eau.

Par ailleurs, le Conseil régional poursuit son implication et son soutien auprès de l'Observatoire de l'Environnement en Bretagne (OEB), qui met à disposition des données sur l'eau, indispensables au pilotage et à l'évaluation des politiques publiques. Le Conseil régional et ses partenaires s'appuieront également en 2018 sur l'expertise de l'OEB pour identifier des indicateurs d'évaluation du Plan Breton pour l'Eau.

I.2. Organiser les conditions d'une gouvernance efficace

Dans un contexte budgétaire de plus en plus contraint, et à l'heure où la réforme territoriale bouleverse l'organisation historique des acteurs bretons de l'eau, la gouvernance est un levier clé pour continuer à améliorer l'efficacité des politiques et des actions. Le Conseil régional et ses partenaires ont d'ores et déjà identifié la nécessité de :

- Maintenir une gouvernance à une échelle hydrographique pour gérer l'eau : c'est le rôle des CLE.
- Mettre en place des instances de gouvernance plus transversales et participatives.
- Mutualiser les forces et moyens entre partenaires.
- Aller vers une organisation des acteurs plus simple et plus lisible.
- Permettre une solidarité sur l'ensemble du territoire breton, entre urbain et rural, centre Bretagne et littoral, amont et aval.

En tant qu'animateur et coordinateur de la politique de l'eau en Bretagne, le Conseil régional animera le débat autour de ces questions, et facilitera l'émergence d'Etablissements Publics Territoriaux de Bassins (EPTB), en s'appuyant sur la Conférence de l'Eau et des Milieux aquatiques et l'Assemblée Permanente des Présidents de Commissions Locales de l'Eau (APPCB).

Il poursuivra également le travail initié sur la nécessaire transversalité des politiques publiques, second levier identifié dans le Plan breton pour l'eau pour accélérer le rythme de reconquête de la qualité des eaux bretonnes et répondre ainsi aux objectifs de la Directive cadre sur l'eau. Cette transversalité sera initiée au travers du projet d'expérimentation d'une agence bretonne de l'eau et de la biodiversité. L'eau sera également au cœur de la BreizhCOP et du projet Breizh'Hin d'adaptation au changement climatique.

I.3. Mieux comprendre pour mieux agir

La Région coordonne, avec l'appui du CRESEB, le volet régional d'acquisition et de partage de connaissances dans le domaine de l'eau. En 2018, l'accent sera mis sur la thématique de l'eutrophisation et des algues vertes, afin d'améliorer l'efficacité du Plan de Lutte et de mieux expliquer et suivre les évolutions des marées vertes. Suite à un appel à projet lancé fin 2017 auprès des scientifiques et opérateurs d'actions de bassin versant, la Région Bretagne et ses partenaires (Agence de l'eau, Départements, État), pourront identifier des études et projets qui seront financés en 2018.

II. Viser le respect de la qualité des Milieux Aquatiques, compatible avec un développement équilibré des territoires

II.1. Soutenir l'élaboration et la mise en œuvre des Schémas d'Aménagement et de Gestion des eaux (SAGE)

Les Commissions Locales de l'eau (CLE) qui élaborent les schémas d'aménagement et de gestion des eaux à l'échelle de bassins hydrographiques, représentent le parlement de l'eau sur un territoire. Composées de représentants de l'État et des collectivités, de professionnels et d'usagers, elles sont un lieu privilégié de planification, de médiation, de coordination et de concertation locale. Le Conseil régional y est représenté, ce qui lui donne un ancrage fort pour déployer ses orientations dans le domaine de l'eau sur les territoires.

La Région soutient depuis de nombreuses années les actions mises en œuvre par les structures qui portent les CLE, à savoir l'ingénierie d'animation et de secrétariat de la CLE, les actions de conseils aux collectivités sur la préservation de la ressource, la communication et les études locales. Ce soutien se fait sous forme de participation statutaire ou d'une subvention annuelle à la structure porteuse de SAGE. En 2018, une réflexion sur la restructuration des structures qui portent les CLE, en lien avec la réforme « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI) conduira le Conseil régional à revoir les conditions de sa participation statutaire au sein des futurs EPTB ou EPAGE qui émergeront pour porter les CLE.

II.2. Soutenir les Projets de Territoire pour l'Eau (PTE)

Les Projets de Territoire pour l'Eau (PTE), inscrits dans le Plan breton pour l'eau et le volet « Transition Écologique et Énergétique » du Contrat de Plan État Région, constituent le volet opérationnel des SAGE. Ces projets politiques locaux, décrivent la stratégie du territoire en matière de gestion de l'eau pour répondre aux objectifs du SAGE, et la façon dont les acteurs s'organisent pour la mettre en œuvre. Concertés localement, ils ont vocation à mobiliser l'ensemble des leviers et politiques publiques ayant un impact sur l'eau : assainissement, biodiversité, aménagement du territoire, agriculture et économie...

En 2018, la Région accompagne ces Projets de Territoire pour l'Eau (PTE) de la façon suivante :

- Appui à leur **construction**, en participant aux comités techniques locaux, aux côtés de ses partenaires financeurs (Agence de l'eau et Conseils départementaux),
- Financement de l'ingénierie sur les territoires et des actions de **fonctionnement**, via des conventions annuelles, en co-financement avec l'Agence de l'Eau et les Départements. Ainsi, sur un territoire de SAGE, les maîtrises d'ouvrages locales pourront mobiliser tout ou partie d'une enveloppe prédéfinie par la Région en fonction notamment de la taille du territoire et de l'écart au bon état de ses masses d'eau. Par ailleurs, en lien avec la volonté de transversalité affichée par la Région, les outils et leviers de financement mobilisés pour soutenir le projet de territoire pourront faire appel aux dispositifs d'autres politiques régionales.
- Financement des projets d'**investissement** répondant aux problématiques « Eau » identifiées sur les territoires, et notamment : travaux de restauration de la continuité écologique, investissements matériels de désherbage mécanique pour les collectivités engagées dans une démarche de suppression des produits phytosanitaires, projets d'assainissement en lien avec des problématiques bactériologiques sur le littoral pénalisant l'activité conchylicole, restauration de zones humides... Ces projets sont financés à hauteur de 10 à 30 %, en fonction de leur impact positif sur la qualité de l'eau.

Les ouvrages des voies navigables, concernés par la problématique de continuité écologique bénéficient de ce dispositif de soutien aux investissements dans le domaine de l'eau. Les travaux débiteront en 2018.

Indicateur 1 : Masses d'eau « cours d'eau » bretonnes en bon état écologique (%)						
	2007 Suivi 2006-07	2009 Suivi 2008-09	2011 Suivi 2010-11	2015 Suivi 2011-2013	2018 suivi	Objectif 2021
Masses d'eau « cours d'eau » bretonnes en bon état écologique (%)	32%	29%	32%	38 %	Données non encore disponibles	69 %

II.3. Accompagner les projets territoriaux « Algues vertes »

La Région co-pilote le Plan Algues vertes 2 aux côtés de l'État. Les 8 baies concernées par le phénomène ont déposé des projets de lutte validés par le Conseil régional lors de sa session le 15 décembre 2017. Pour soutenir ces projets de territoires, le Conseil régional s'est notamment engagé à accompagner le volet économique du Plan de lutte contre les algues vertes. L'enjeu pour 2018 et les années à venir est de faciliter et orienter l'émergence de filières économiques soutenant les pratiques et systèmes agricoles à plus-value environnementale sur ces territoires sensibles. Elle s'appuiera pour cela sur ses dispositifs économiques et sur le Plan de Développement Rural Breton.

Pour financer ces programmes d'actions, et notamment l'animation et le conseil auprès des agriculteurs et collectivités, ainsi que le volet foncier du Plan, la Région mobilise également des crédits importants de la politique de l'eau, à hauteur de près de 800 000 € par an.

Indicateur 2 : Nombre et % d'agriculteurs engagés dans des chartes individuelles de modifications de pratiques et/ou système sur les baies Algues vertes					
	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation Oct. 2014	Réalisation sept. 2015	Réalisation 2017
Nombre d'agriculteurs engagés dans des chartes individuelles de modifications de pratiques et/ou de systèmes	175	1 050	1 600	1 850	2 220
% d'agriculteurs engagés dans des chartes individuelles de modifications de pratiques et/ou de systèmes	6,5%	35%	53 %	60%	70%

III. S'adapter aux risques liés à l'eau

III.1. Permettre aux bretons de disposer d'une eau potable en quantité suffisante

Dans un contexte de changement climatique et d'augmentation de la population dans les années à venir, la tension sur la ressource est amenée à s'accroître. Un travail de prospective sur l'eau et le développement territorial à horizon 2040, conduit par le Conseil régional en 2017 a mis en évidence cette problématique de disponibilité de la ressource notamment à l'est de la Bretagne. Ce travail permet d'initier une réflexion auprès des partenaires institutionnels et des acteurs en charge de la gestion des milieux aquatiques, les EPCI, pour étudier des solutions et initier des actions visant à anticiper cette problématique.

Parmi les pistes de réflexion lancées en Conférence bretonne de l'eau et des milieux aquatiques (CBEMA), celle de la mobilisation de ressources souterraines pourrait donner lieu à une étude sur la disponibilité et la qualité de ces dernières. La Région pourra mobiliser le CRESEB et une partie du budget de l'eau dédié aux études sur ce sujet.

Par ailleurs, via son aide aux Projets de Territoire pour l'Eau (Cf. II.2), la Région soutient les actions de sensibilisation aux économies d'eau.

III.2. Sécuriser les personnes et les biens face aux risques d'inondation fluviale et de submersion marine

La prévention des inondations fait partie des compétences exclusives transférées au plus tard au 1^{er} janvier 2018 par la loi relative à la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI), au bloc intercommunal. Sur cette thématique d'importance, il ne s'agit donc pas pour la Région de se substituer aux EPCI, mais au travers de sa mission de concertation et d'animation régionale de la politique de l'eau, de jouer un rôle d'alerte ou d'initier une réflexion sur la façon d'organiser une solidarité pour tous les bretons, face à ce risque qui est amené à prendre de l'ampleur avec le changement climatique annoncé.

La Région mobilisera par ailleurs les outils dont elle dispose comme le SRADDET, ou le projet Breizh'Hin, sur ce sujet d'importance.

\\ Projet de délibération

Je vous propose sur le programme 501 « Promouvoir une gestion intégrée de la ressource en eau » :

- ✓ D'ouvrir une autorisation de programme de 3 800 000 € au titre de l'exercice 2018 ;
- ✓ D'ouvrir une autorisation d'engagement de 5 035 000 € au titre de l'exercice 2018 ;
- ✓ D'inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de 3 100 000 € ;
- ✓ D'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de 3 500 000 €.

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport.

BP 2018

AP	570 000 €
AE	3 023 000 €
Total	3 593 000 €

CPI	541 000 €
CPF	3 023 000 €
Total	3 564 000 €

Actions phares 2018

- Définition et expérimentation des missions d'une agence bretonne en charge de l'eau et de la biodiversité
- Déclinaison des nouvelles modalités d'accompagnement des Parcs naturels régionaux
- Intégration des enjeux de la biodiversité au SRADDET et contribution au montage du projet Breizh'Hin

La reconquête de la biodiversité constitue un impératif et un objectif pour lesquels des réponses concrètes sont aujourd'hui attendues. La création de l'agence française pour la biodiversité début 2017 procède de cette nécessité de solutions et d'outils pratiques et mutualisés pour mieux accompagner les acteurs de la biodiversité.

C'est dans cette perspective que seront poursuivies en 2018 les orientations de la politique régionale en faveur du patrimoine naturel, de la biodiversité et des paysages.

La démarche d'expérimentation d'une agence bretonne de la biodiversité, engagée par la Région courant 2017 en lien avec les partenaires régionaux, constitue une proposition pour progresser dans ce sens. A travers le développement d'actions concrètes en faveur des territoires et des acteurs de la biodiversité, elle vise à tester et définir une organisation collective plus efficace au service de la biodiversité marine, aquatique et terrestre.

L'imbrication et la complexité des enjeux de biodiversité, liés au fonctionnement des écosystèmes, implique une approche globale, qui nécessite une organisation plus intégrée et concertée des missions en faveur de la biodiversité, étroitement articulée avec celles de l'eau en Bretagne, dans une perspective de reconquête des fonctionnalités des écosystèmes et de maintien des espèces.

Les démarches d'expérimentation et de structuration régionale des missions d'accompagnement et de mobilisation de l'ingénierie au service des territoires dans les domaines de l'eau et de la biodiversité ont ainsi vocation à être consolidées au travers d'une dynamique commune.

Cette approche, visant à optimiser, structurer et mutualiser les interventions dans un cadre partenarial, s'appliquera à différents sujets de la politique régionale dédiée au patrimoine naturel. Ainsi, la mise en œuvre effective du Schéma Régional de Cohérence Ecologique, en matière d'accompagnement des territoires, s'inscrira dans le cadre d'une action pilote d'une agence bretonne de la biodiversité, à travers une animation et un appui régional aux initiatives des territoires.

Dans le champ de la connaissance et de l'observation, différents chantiers structurants seront également poursuivis, notamment par la préfiguration d'une interface régionale des données naturalistes, ou encore la création d'un observatoire régional des paysages mutualisant les outils et connaissances disponibles sur ces enjeux.

L'actualité environnementale appelle à une implication de tous les acteurs, institutions et citoyens, plus forte et plus concrète. L'année 2018 devrait voir l'opérationnalisation de différentes démarches engagées en direction du patrimoine naturel breton, dans le cadre d'un partenariat régional impliquant largement les collectivités, les services et agences de l'Etat, les réserves et parcs naturels régionaux et les associations, notamment.

L'ensemble de ces chantiers permettra de contribuer à l'identification d'engagements ou de priorités, qui pourront trouver une formalisation dans le cadre de la démarche BreizhCOP, ou certaines inscriptions aux orientations du SRADDET.

La constitution officielle de la Conférence bretonne de la biodiversité début 2018 permettra de présenter un état de ces démarches et d'acter les grandes lignes d'une feuille de route vers une structuration régionale de la biodiversité et de l'eau.

Les enjeux d'adaptation au changement climatique constituent également un champ d'action important en matière de biodiversité, et le montage du projet Breizh'Hin est une opportunité d'y inscrire des projets innovants.

Le programme s'articule autour des objectifs suivants :

- I. Développer l'acquisition de connaissances et la structuration de la gouvernance régionale en matière de biodiversité**
 - I.1 Soutenir les outils régionaux d'observation et d'expertise
 - I.2 Soutenir les programmes d'inventaires et d'acquisition de connaissances
 - I.3 Structurer la gouvernance et l'action régionale en matière de biodiversité
- II. Développer les politiques territoriales de préservation des espaces, des espèces et des paysages**
 - II.1 Mettre en œuvre la trame verte et bleue régionale
 - II.2 Accompagner les Réserves Naturelles Régionales (RNR)
 - II.3 Accompagner les Parcs Naturels Régionaux (PNR)
 - II.4 Développer le maillage régional des espaces naturels
 - II.5 Intégrer les dimensions paysagères
- III. Promouvoir l'éducation à l'environnement et au patrimoine naturel**
 - III.1 Soutenir l'éducation et la sensibilisation à l'environnement

\\ Actions par objectif

I. Développer l'acquisition des connaissances et la structuration de la gouvernance régionale en matière de biodiversité

Base essentielle à l'action et aux orientations des politiques de préservation et de valorisation du patrimoine naturel, le développement de la connaissance restera une priorité forte pour cette année.

Le soutien aux outils d'observations sera poursuivi, et des démarches autour de la structuration des données devraient permettre de disposer en 2018 de solutions opérationnelles.

Ces travaux autour de l'Observatoire de l'Environnement en Bretagne seront articulés avec l'expérimentation d'une agence bretonne de la biodiversité et de l'eau. Celle-ci se poursuivra à travers la mise en place d'actions pilotes dédiées à l'accompagnement des territoires et à l'éducation à l'environnement. Des travaux complémentaires ont également été initiés pour identifier et développer le contenu des missions qui pourraient relever d'une telle agence, notamment en matière d'appui au montage de projets, d'expertise, de mobilisation citoyenne ou encore d'appui à la mise en œuvre de financements complémentaires.

La démarche d'agence bretonne de la biodiversité se poursuivra dans ce cadre par un partenariat soutenu avec l'Agence Française pour la Biodiversité, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, les services de l'Etat, les Départements et grandes collectivités bretonnes, l'Observatoire régional de l'Environnement, l'association des gestionnaires d'espaces naturels bretons, le Centre de ressource et d'expertise sur l'eau en Bretagne, le Conservatoire botanique national de Brest, pour progresser sur la mise en complémentarité de leurs interventions et le développement d'actions conjointes, et plus largement avec l'ensemble du partenariat régional.

I.1. Soutenir les outils régionaux d'observation et d'expertise

Les démarches partenariales engagées dans le cadre du pôle métier biodiversité et de l'Observatoire breton du patrimoine naturel et de la biodiversité seront poursuivies en 2018, avec en particulier l'objectif d'aboutir à la mise en œuvre d'une interface régionale des données naturalistes, permettant de fournir à l'ensemble des producteurs et utilisateurs, un outil commun de saisie, d'agrégation et de consultation, répondant aux besoins de l'ensemble des territoires bretons en la matière.

Ces travaux seront articulés avec la mise en place d'observatoires thématiques pour la faune (oiseaux, mammifères, invertébrés), développés en concertation avec l'observatoire régional de l'environnement et les partenaires associatifs concernés.

On observe en 2017 une augmentation des consultations du site de l'observatoire breton du patrimoine naturel et de la biodiversité. L'intérêt des acteurs bretons s'est porté sur les informations concernant les plantes invasives en Bretagne puis sur les chiffres et cartes proposés par le GIP Bretagne Environnement.

Indicateur n° 1 : Évolution de la demande d'information en matière de patrimoine naturel			
Nombre de pages consultées sur l'Observatoire de la biodiversité et du patrimoine naturel en Bretagne	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Cible 2018
		46 000	48 346

I.2. Soutenir les programmes d'inventaires et d'acquisition de connaissance

Les soutiens aux programmes d'inventaires et de développement des connaissances régionales seront poursuivis au travers des Contrats nature thématiques et des financements FEDER correspondants. Un programme d'élaboration d'une cartographie régionale des végétations, cofinancé par la Région, l'Etat, les Départements, l'Agence de l'eau et d'autres partenaires territoriaux, sera mis en œuvre sur trois ans par le Conservatoire botanique national de Brest. Cette démarche collective permettra de disposer d'une base régionale de cartographies utiles au développement de projets locaux en faveur des trames verte et bleue et d'une meilleure prise en compte des enjeux de biodiversité.

Un projet de structuration des données concernant les oiseaux (observatoire régional de l'avifaune), porté par l'association Bretagne Vivante sera par ailleurs développé au cours de cette année 2018.

Indicateur n° 2 : Financement des actions d'acquisition et de diffusion de connaissance en matière de biodiversité			
	2016 Réalisation	2017 Réalisation	2018 Cible
Nombre de Contrats nature thématiques intégrant une approche TVB	6	5 nouvelles contractualisation	5 nouvelles contractualisation
Nombre de groupes taxonomiques concernés par les contrats nature	5	6	6

I.3. Structurer la gouvernance et l'action régionale en matière de biodiversité

La loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages a transformé les comités régionaux trames verte et bleue en comités régionaux de la biodiversité. En cohérence avec les autres instances de gouvernance environnementale au niveau régional (Conférence bretonne de l'eau et des milieux aquatiques, Conférence de la transition énergétique, Conférence des ressources, Conférence régionale mer et littoral), il a été proposé que cette instance nouvelle instance en matière de patrimoine naturel soit désignée et constituée en tant que Conférence bretonne de la biodiversité. Celle-ci a désormais vocation à aborder l'ensemble des questions majeures concernant les enjeux de biodiversité à l'échelle régionale, et non plus seulement sous l'angle des continuités écologiques et de la mise en œuvre du Schéma régional de cohérence écologique (SRCE).

Parallèlement à l'organisation de cette gouvernance, les travaux entamés autour de la définition et de l'expérimentation d'une agence bretonne de la biodiversité et de l'eau seront poursuivis dans un cadre partenarial, et feront l'objet d'une présentation et d'échanges lors de la réunion de constitution de la Conférence bretonne de la biodiversité en février 2018.

Cette démarche vise à aboutir en 2018 à une proposition d'organisation et de structuration régionale de missions en faveur de la reconquête de la biodiversité et de l'eau. Celle-ci s'organisera autour des missions testées lors de l'expérimentation et celles répondant largement aux attentes du partenariat régional, notamment dans les champs de l'animation de réseaux, l'accompagnement des territoires, la sensibilisation des publics, le soutien aux porteurs de projets et l'articulation avec le développement de la connaissance.

II. Développer les politiques territoriales de préservation des espaces, des espèces et des paysages

II.1. Mettre en œuvre la trame verte et bleue régionale

La mise en œuvre du Schéma régional de cohérence écologique approuvé fin 2015 traduit notamment par :

- L'accompagnement et le soutien aux initiatives en faveur des continuités écologiques (appui aux porteurs de projets, instruction et financement des actions au travers des contrats nature thématiques et de la mesure du Programme de développement rural dédiée aux continuités écologiques).
- La mise en œuvre d'un programme d'accompagnement des territoires en faveur de la biodiversité (destiné aux démarches trames verte et bleue et aux atlas de la biodiversité communale), dans le cadre d'une action pilote développée au titre d'une agence bretonne de la biodiversité. Des réunions régionales, sessions de formation, diffusion d'outils méthodologiques, animation de retours d'expériences sont prévues pour soutenir les initiatives des territoires et des collectivités.
- Le suivi d'autres chantiers prioritaires sera développé en s'appuyant sur différents partenaires régionaux impliqués dans leur mise en œuvre, au travers de projets spécifiques (agriculture, nature en ville notamment).
- Le suivi régional du SRCE, via le développement d'un travail spécifique conduit dans le cadre de l'élaboration du SRADDET, ainsi que l'intégration dans cette approche réglementaire des enjeux régionaux relatifs aux continuités écologiques et à leur prise en compte.

Indicateur n° 3 : Nombre de démarches TVB soutenues dans les territoires bretons			
	2016 Réalisation	2017 Réalisation	2018 Cible*
Nombre de projets de territoires TVB financés	4	7	10
Nombre d'ouvrages de restauration des continuités écologiques (hors cours d'eau)	1	3	5

II.2. Accompagner les réserves naturelles régionales

Les modalités avancées en matière de gestion et de protection du patrimoine naturel dans les réserves naturelles régionales font de ces sites emblématiques des réservoirs de biodiversité régionaux, ainsi que des territoires de sensibilisation au patrimoine naturel breton.

La définition de modalités de développement et de sélection de potentielles nouvelles réserves permettra en 2018 de fournir une visibilité et un cadre de réponse aux différentes candidatures actuellement en cours.

Les perspectives de consolidation du réseau des réserves naturelles régionales de Bretagne feront l'objet d'un document de trajectoire pluriannuelle en début d'année 2018.

Indicateur n° 4 : Evolution des réserves naturelles régionales			
Chiffres cumulés	2016 Réalisation	2017 Réalisation	2018 Cible*
Nombre de réserves naturelles régionales	9	9	9
Superficie classée réserve naturelle régionale (ha) (nombre de communes concernées)	1735 (17)	1735 (17)	1735 (17)

II.3. Accompagner les parcs naturels régionaux

Les nouvelles orientations relatives à l'accompagnement des Parcs naturels régionaux votées juin 2017 seront déclinées au travers de contrats de parcs pluriannuels à compter de 2018. Ceux-ci incluront la définition d'un programme d'actions et une priorisation des soutiens de la Région, sans modification des montants statutaires pour l'année 2018.

Ces nouvelles modalités comprendront également un renforcement de la communication régionale en direction des parcs naturels régionaux, ainsi que l'organisation d'un séminaire interparc annuel.

Les documents concernant le projet de la Vallée de la Rance-Côte d'Émeraude pour sa labellisation en Parc naturel régional ont été transmis par la Région au Préfet fin 2017. L'instruction par les instances nationales fera l'objet d'un avis au premier trimestre 2018, sur la base duquel les étapes de la démarche se poursuivront.

II.4. Développer le maillage régional des espaces naturels

L'appui au Conservatoire du littoral sera poursuivi dans le cadre du conventionnement actuel. Cette convention s'achevant fin 2019, une réflexion sur les modalités de soutien aux missions du Conservatoire sur les sites littoraux en Bretagne sera engagée dès 2018, en articulation avec l'ensemble des démarches et travaux régionaux pouvant s'y rattacher (réserves naturelles, développement des continuités écologiques, connaissance, enjeux fonciers, agriculture et biodiversité).

II.5. Intégrer les dimensions paysagères

L'action de la Région en matière de paysage se poursuivra à travers :

- Le conventionnement avec l'Université de Rennes 2 en vue d'une meilleure prise en compte des paysages dans les politiques locales et la contribution aux indicateurs régionaux dédiés
- Le soutien à l'élaboration de l'atlas départemental des paysages des Côtes d'Armor
- La mise en place d'un observatoire des paysages au sein de l'Observatoire de l'Environnement en Bretagne, intégrant le portage et l'animation d'une plateforme des Observatoires photographiques du paysage
- Le soutien aux investissements des Grands Sites et Opérations Grand Site en Bretagne, de façon articulée avec la politique touristique, ainsi que l'adhésion exceptionnelle au Syndicat mixte Grand Site Pointe du Raz en Cap Sizun chargé de la démarche de renouvellement et de portage du label national.

III. Promouvoir l'éducation à l'environnement et au patrimoine naturel

III.1. Soutenir l'éducation et la sensibilisation à l'environnement

L'accompagnement des structures associatives régionales intervenant dans le champ de l'éducation à l'environnement sera poursuivi au travers des conventions pluriannuelles d'objectifs renouvelées en 2017.

La structuration régionale des acteurs et des initiatives d'éducation à l'environnement et à la nature seront accompagnées en lien avec les démarches d'expérimentation d'une agence bretonne de la biodiversité et de l'eau, ainsi que de la BreizhCOP.

En particulier, le développement des Aires marines éducatives en Bretagne sera conçu de façon partenariale dans le cadre de l'expérimentation de cette agence, en lien étroit avec la politique régionale de la mer et du littoral.

Des pistes de financements alternatifs seront testées en 2018 pour développer le soutien aux acteurs de l'éducation et de la sensibilisation à l'environnement.

\\ Projet de délibération

Je vous propose sur le programme 502 « Préserver et valoriser la biodiversité et les paysages » :

- ✓ D'ouvrir une autorisation de programme de 570 000 € au titre de l'exercice 2018 ;
- ✓ D'ouvrir une autorisation d'engagement de 3 023 000 € au titre de l'exercice 2018 ;
- ✓ D'inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de 541 000 € ;
- ✓ D'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de 3 023 000 €.

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport.

Développer une politique énergétique volontariste et une approche circulaire de l'usage des ressources

Région Bretagne - BP 2018

Mission V - Pour une région engagée dans la transition écologique

BP 2018

Actions phares 2018

AP	3 466 000 €
AE	3 148 000 €
Total	6 614 000 €

CPI	3 165 000 €
CPF	3 148 000 €
Total	6 313 000 €

- Adoption du projet de plan régional de prévention et de gestion des déchets et des ressources et de la feuille de route Économie circulaire
- Elaboration du Pacte Bio-gazier breton

C'est à un véritable changement de paradigme et à des mutations en profondeur dans leur manière de faire que sont appelés l'ensemble des bretons pour engager résolument et rapidement la transition écologique, en réponse à l'urgence de contenir le réchauffement climatique et d'être en capacité de s'adapter aux changements qui en découlent, et qui font déjà sentir leurs effets.

Pour ce faire, la nouvelle orientation donnée à la Conférence bretonne de l'énergie qui est devenue à l'occasion de sa 17ème réunion la « Conférence bretonne de la Transition Énergétique » traduit, au-delà de la simple sémantique, la volonté des acteurs bretons qui y participent de relever ce challenge. La Région Bretagne, qui préside cette conférence aux côtés de l'Etat, est pleinement dans son rôle de chef de file sur la transition énergétique et climatique. De la même manière, la mise en place de Conférence bretonne des Ressources, dont la première réunion s'est tenue en janvier 2017, traduit la volonté de mutualiser et conforter les énergies de tous les acteurs concernés pour une optimisation sobre et raisonnée des ressources, qu'il s'agisse de ressources issues de la gestion des déchets, de matériaux écologiques renouvelables, d'usage des matières et matériaux dans une approche d'économie circulaire....

Les sujets débattus au sein de ces deux conférences régionales, avec les différents acteurs bretons fortement impliqués et partenaires de la Région, couvrent le périmètre des actions de ce programme qui s'articule autour de deux objectifs : d'une part l'action régionale en matière de réponse au défi climatique et à la transition énergétique ; d'autre part l'approche circulaire de la gestion des ressources et matières premières, dans laquelle la gestion et la prévention des déchets constitue une composante à part entière.

L'ensemble de ces actions s'inscrivent dans la dynamique globale initiée par la BreizhCOP et ont vocation à alimenter ce processus ainsi que l'élaboration du SRADDET.

L'élaboration du projet Breizh'Hin portant sur l'adaptation au changement climatique se nourrira également des dynamiques à l'œuvre en matière de transition énergétique mais aussi d'usage circulaire des ressources.

Le programme s'articule autour des objectifs suivants :

I. Réussir la transition énergétique et répondre aux défis climatiques

- I.1 Avoir une vision intégrée et transversale des enjeux sur l'énergie, la qualité de l'air et le climat
- I.2 Renforcer l'efficacité énergétique du bâti
- I.3 Développer et optimiser l'usage des énergies renouvelables
- I.4 Accompagner les territoires et les acteurs dans la mise en œuvre de la transition énergétique

II. Développer un usage durable des ressources

- II.1 Connaître les gisements et leurs usages
- II.2 Organiser la prévention et la gestion des déchets
- II.3 Développer une culture bretonne de l'économie circulaire

\\ Actions par objectif

I. Réussir la transition énergétique et répondre aux défis climatiques

La Région a été désignée comme cheffe de file de la transition énergétique et climatique par la loi MAPTAM en 2014, confortée par la loi transition énergétique pour une croissance verte (TECV) en 2015. A ce titre, elle est chargée d'impulser et d'animer des dynamiques au niveau régional et local, en coordonnant et en accompagnant des actions concrètes dans les territoires. La première orientation de ce programme vise à doter la Région des outils adaptés pour qu'elle puisse pleinement exercer la forte responsabilité qui lui est confiée dans la réussite de la transition énergétique qui constitue un apport majeur de la contribution bretonne à la lutte contre le changement climatique.

I.1. Avoir une vision intégrée et transversale des enjeux sur l'énergie, la qualité de l'air et le climat

I.1.1. Connaître et analyser la situation énergétique et climatique bretonne

Le Pôle énergie et des gaz à effet de serre de l'Observatoire de l'Environnement en Bretagne reste l'outil essentiel au bon pilotage de la politique régionale liée à l'énergie et au climat. L'observatoire continuera le travail lancé en 2017 sur les évolutions d'Ener'GES, outil destiné aux territoires engagés dans un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) qui leur permet d'évaluer leurs consommations d'énergie et leurs émissions de Gaz à Effet de Serre en Bretagne. Le champ d'observation sera ainsi élargi aux émissions liées à l'utilisation des terres, leurs changements et la forêt, à l'impact des biens et habitudes de consommation des bretons, à la facture énergétique des territoires. La connaissance sera également enrichie sur les thématiques liées à la qualité de l'air extérieur et intérieur, et aux adaptations au changement climatique, dans la perspective et en lien étroit avec le montage du projet Breizh'Hin.

I.1.2. Contribuer aux démarches de planification

Le cadre d'objectif climatique et énergétique breton prenait forme jusqu'ici dans le Schéma Régional Climat, Air, Énergie (SRCAE), adopté en 2013, qui dresse de manière prospective, les orientations pour tendre vers un modèle énergétique bas-carbone d'ici 2050. Un nouveau travail prospectif sur les ambitions en matière de maîtrise de l'énergie et d'efficacité énergétique, ainsi que sur le mix énergétique breton à l'horizon 2040, sera mené en 2018. En effet, les objectifs fixés dans le SRCAE pour 2020 seront difficilement atteints notamment sur le volet des productibles renouvelables. La Conférence bretonne de la transition énergétique jouera pleinement son rôle dans la conduite de cette mission « Prospectives 2040 ».

Elle sera également en charge, plus spécifiquement, d'élaborer un « Pacte (Bio)-Gazier breton » visant à apporter une réponse durable au défi de l'approvisionnement en gaz vert en Bretagne. Ce pacte reposera sur trois piliers indissociables et complémentaires : développer la production de biogaz à partir de ressources organiques maîtrisées, optimiser les valorisations du biogaz breton et déployer des réseaux gaziers intelligents.

L'ensemble de ces travaux seront intégrés dans le futur SRADDET et permettront également d'adapter nos différentes feuilles de route et plans d'actions. L'année 2018 verra également la finalisation du schéma régional de la biomasse, dont l'objectif est d'identifier les gisements de biomasse, les filières de valorisation et de déterminer les hiérarchie d'usage, en concordance avec le plan régional des déchets. Toutes ces démarches alimenteront par leurs travaux le projet BreizhCOP qui consiste à refonder un projet de société, durable, axé sur des solidarités, entre nos territoires, et entre les Bretons et leur environnement naturel.

I.2. Renforcer l'efficacité et la maîtrise énergétique du bâti

Le secteur résidentiel-tertiaire est le premier secteur consommateur d'énergie en Bretagne avec 42 % des consommations finales d'énergie. Le secteur du bâtiment abaisse ses consommations (-15,5 % entre 2005 et 2015) malgré l'augmentation de la population (+ 23 000 habitants par an en moyenne depuis 2005). L'amélioration de la performance énergétique des bâtiments, des équipements et les comportements expliquent cette évolution, sans toutefois pouvoir départager l'impact respectif de ces leviers.

Il nous faut donc continuer d'accompagner les mesures d'efficacité et de maîtrise énergétique du bâti pour confirmer cette tendance et atteindre nos objectifs, tels que définis dans le Plan Bâtiment Durable breton et dans le futur plan national de rénovation énergétique des bâtiments qui sera lancé en 2018.

1.2.1. Renforcer l'efficacité et la maîtrise de l'énergie dans l'habitat

Dans le secteur de l'habitat résidentiel, les actions prioritaires porteront sur la finalisation du déploiement des plates-formes locales de rénovation de l'habitat (PLRH), avec l'objectif d'une couverture totale opérationnelle en 2018. Le partenariat avec l'Ademe dans le cadre de l'appel à projets sur les bâtiments performants est reconduit dans un format adapté aux évolutions de la réglementation et aux enjeux de performance, permettant de soutenir l'innovation en matière de matériaux et de technologies de maîtrise de l'énergie.

1.2.2. Renforcer l'efficacité énergétique dans les bâtiments tertiaires et le secteur industriel

Bien que difficiles et complexes, les actions à conduire dans le secteur tertiaire et industriel doivent être renforcées. Les opérations collectives exemplaires seront encouragées notamment dans les secteurs tertiaire (entreprises et commerces) et agro-industriel.

1.3. Développer et optimiser l'usage des énergies renouvelables

Le SRCAE breton adopté en 2013 prévoit de multiplier par cinq la production d'énergie renouvelable entre 2016 et 2050. Cet accroissement de la production d'énergie renouvelable porte à la fois sur la production électrique (éolien, énergies marines, solaire, cogénération) et thermique.

Le nouveau travail prospectif sur le mix énergétique breton à l'horizon 2040, mené au sein de la Conférence bretonne de la transition énergétique en 2018, permettra de d'adapter nos feuilles de route et nos modalités d'intervention pour permettre d'atteindre nos objectifs sur le volet des productibles renouvelables.

1.3.1. Soutenir les projets de production d'énergie bas carbone

Le développement de la filière bois-énergie et de la méthanisation sera accompagné en priorité pour ce qui concerne l'énergie thermique, en veillant à la cohérence de l'usage des ressources, tel que les orientations du schéma régional de la biomasse le définiront début 2018. Les projets exemplaires d'injection de biogaz et de valorisation des énergies dites fatales feront l'objet d'un soutien régional. La Région contribuera également au développement de la filière solaire (photovoltaïque et thermique). L'éolien terrestre fera l'objet d'un soutien privilégié dans le cadre du travail collectif mené au sein de la Conférence bretonne de la transition énergétique pour l'élaboration d'une nouvelle feuille de route pour la Bretagne. La Région proposera en 2018 ses engagements pour un développement harmonieux de l'éolien, notamment au titre des conditions de l'acceptabilité, de la planification locale des projets ou encore de l'innovation. Le développement des énergies marines renouvelables fera l'objet d'un soutien privilégié, à la fois au titre d'une planification concertée et au titre de la mise en place d'un accompagnement financier adapté.

1.3.2. Optimiser les usages par les réseaux énergétiques intelligents

Lauréat de l'appel à projet national sur les Réseaux électriques intelligents en 2016, la Région entre dans la pleine phase opérationnelle de mise en œuvre du projet SMILE (Smart Ideas to Link Energies). Elle mettra en œuvre un accompagnement et un soutien auprès des entreprises et des collectivités locales pour favoriser le déploiement d'une série de projets industriels en lien avec les smart grids (systèmes énergétiques intelligents) dans une optique de valorisation des compétences à l'échelle européenne et mondiale. L'ensemble des projets accompagnés permettra une meilleure adéquation entre la production d'électricité renouvelable et sa consommation et optimisera la gestion des flux de données (internet de l'énergie).

1.4. Accompagner les territoires et les acteurs dans la mise en œuvre de la transition énergétique

Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) se trouvent désignés et confortés par la loi dans la mise en œuvre de la transition énergétique à l'échelle de leurs territoires. Ils devront à terme être tous engagés dans une démarche de planification locale opérationnelle – les Plans Climat Air Energie Territoriaux ; ce qui impose d'accélérer la montée en compétence des territoires et de renforcer leur accompagnement.

1.4.1. Accompagner la mise en place d'une ingénierie dans les territoires

L'augmentation significative de territoires engagés dans un PCAET (49 EPCI sont concernés par un PCAET contre 14 avant la réforme de la carte communale) pose un certain nombre de défis au niveau régional liés à la manière d'accompagner ces « nouveaux obligés ». Une stratégie partenariale d'accompagnement a été formalisée en 2017 par la Région et ses partenaires. Elle a pour ambition de fournir aux EPCI, y compris ceux pour lesquels ce n'est pas obligatoire, les données et les outils nécessaires à l'élaboration de leur PCAET et de

les accompagner dans leurs projets. La Région jouera pleinement son rôle de coordination de l'ingénierie territoriale en 2018.

1.4.2. Proposer et déployer des outils d'ingénierie financière

Dans le cadre du déploiement des plateformes locales de rénovation de l'habitat, les partenariats avec les organismes bancaires se sont concrétisés en 2016 et se poursuivent notamment dans leurs mises en œuvre locales. Le Fonds Eilañ continuera à être mobilisé pour le financement des projets de production d'énergies renouvelables, mais son positionnement devra être requestionné au regard de sa faible sollicitation par rapport aux objectifs bretons de déploiement des énergies renouvelables, et des dynamiques infrarégionales portées par les syndicats d'énergie. La mobilisation de l'épargne citoyenne pourra être un levier à actionner de manière plus active en Bretagne. La collecte régionale des certificats d'économie d'énergie (CEE) pour les travaux dans l'habitat (en lien avec les PLRH) et les bâtiments (de la Région et des collectivités bretonnes) sera reconduite selon des modalités qui restent à préciser début 2018.

1.4.3. Accompagner les territoires dans la mobilité durable

La Région souhaite s'engager dans le développement d'un mix énergétique pour le transport et la mobilité pouvant répondre aux besoins de mobilité durable des bretons (entreprises, collectivités, particuliers). Il s'agit d'accompagner les acteurs des territoires à l'optimisation de leurs flottes et de nouveaux services de mobilités dans une logique d'exemplarité, afin de réduire notre dépendance aux hydrocarbures et renforcer les moyens de lutte contre la pollution de l'air.

La sensibilisation des acteurs territoriaux et l'accompagnement de projets collectifs et individuels vers l'usage du GNV (Gaz Naturel pour Véhicules) fera l'objet d'un soutien particulier en 2018. En effet, la production de biogaz prend aujourd'hui une nouvelle dimension avec les possibilités d'injection aux réseaux de transport et de distribution, et ainsi avec le développement du (bio)GNV et des infrastructures et équipements qui y sont liés.

II. Développer un usage durable des ressources

Le Contrat d'Objectifs pour une Dynamique Régionale Déchets et Économie Circulaire (CODREC) signé en juin 2017 avec l'ADEME a été l'occasion de consolider la cohérence et la complémentarité des actions menées à la fois sur la planification des déchets, dans le cadre de la nouvelle compétence au titre de la loi NOTRe, ainsi que sur le développement des démarches et projets s'appuyant sur l'économie circulaire à impacts positifs, et aussi sur la feuille de route en faveur du développement des matériaux écologiques. La tenue de la première réunion de la Conférence des Ressources, en janvier 2017, qui a permis pour la première fois la rencontre et les échanges entre les différents acteurs bretons impliqués sur ces trois thématiques énumérées ci-dessus a confirmé l'intérêt de mener une politique autour de la gestion optimisée des ressources, fil conducteur de ces différentes approches. Le lancement au niveau national de l'élaboration d'une feuille de route sur l'économie circulaire vient confirmer la pertinence de l'action régionale.

II.1. Connaître les gisements et leurs usages

II.1.1. Organiser et gérer les données

La connaissance des gisements reste un préalable incontournable à la définition des politiques régionales et à l'élaboration des actions opérationnelles en lien avec la réalité du terrain. L'OEB porte les observatoires régionaux des déchets et de la biomasse, est l'outil indispensable et reconnu pour la qualité de ses travaux. Il continuera donc d'être soutenu par la Région, en lien avec l'Etat et ses agences. Cependant, depuis le retrait des Conseils départementaux dans le financement de ces observatoires, la question de l'ouverture à d'autres partenaires exerçant la compétence de la gestion des déchets (syndicats de collecte et/ou de traitement et opérateurs) devra à un moment être posée.

II.1.2. Planifier et optimiser les usages des ressources

En complément de l'élaboration d'un Plan régional de prévention et de gestion des déchets, les Régions se sont vu confier de nouveaux exercices de planification comme le schéma régional de la biomasse et une stratégie en matière d'économie circulaire, qui seront également parties intégrantes du SRADDET. La Région a engagé de manière concrète les travaux d'élaboration du plan régional des déchets, par la mobilisation de l'ensemble des acteurs concernés au travers de groupes de travail, de groupes experts, et de visites de terrain. La commission consultative d'élaboration et de suivi du plan (CCES), qui s'est réunie à deux reprises en 2017, suit ces travaux dont une première restitution a été l'élaboration de l'état des lieux, finalisé fin 2017. Le projet de plan va donc

se construire à partir de l'ensemble de ces contributions et fera l'objet d'une présentation en session pour approbation du projet qui sera ensuite soumis aux procédures réglementaires de consultation avant son approbation définitive. La connaissance des ressources, autres que les seuls déchets, est encore incomplète et demande un travail d'investigation, tant sur l'origine des détenteurs des données que sur leur mise à disposition et leur usage dans des conditions qui restent à définir, sans doute au travers de la préfiguration d'un « observatoire des ressources ».

II.2. Organiser la prévention et la gestion des déchets

II.2.1. Accompagner et sensibiliser à la prévention

Sans attendre l'adoption finale du plan régional, la sensibilisation des bretons sur l'importance de leur implication dans la prévention des déchets et leur valorisation en tant que ressources doit être engagée pour permettre une plus grande efficacité des mesures proposées dans le futur plan. La Région, en tant qu'institution, a aussi un rôle particulier à jouer en terme d'exemplarité des actions et mesures qu'elle conduit sur ces sujets ; cette démarche d'exemplarité fait l'objet d'un cinquième axe du CODREC, axe spécifique à la Région Bretagne.

II.2.2. Planifier et développer les outils de gestion adaptés

Les nombreux échanges et réflexions issus des travaux d'élaboration du plan régional des déchets confirment la pertinence de la dimension régionale dans l'optimisation et la mutualisation des outils de traitement et de valorisation les plus adaptés aux gisements de déchets, en quantité et en qualité. De ce point de vue, le futur plan régional présente un réel caractère stratégique en ce sens qu'il doit préfigurer le parc des moyens et des outils à mettre en œuvre pour la gestion optimisée des déchets et la valorisation des ressources à l'horizon 2030.

II.3. Développer une culture bretonne de l'économie circulaire

Si l'économie circulaire devient progressivement une notion que les acteurs bretons intègrent dans leur approche, le travail de pédagogie et de sensibilisation doit se poursuivre. Il s'agit notamment, pour faciliter l'adhésion à cette nouvelle approche, de mettre l'accent sur le volet « économique » de l'économie circulaire, qui n'a de sens pour les acteurs économiques que s'ils y trouvent un réel bénéfice, en même temps qu'un profit environnemental lié à un usage optimisé des ressources. L'année 2018 verra l'élaboration et la validation de la stratégie régionale en faveur de l'économie circulaire, qui doit s'adosser au plan régional des déchets. Cette dynamique s'inscrit parfaitement dans le paysage national qui voit le lancement par l'Etat d'une Feuille de Route Economie Circulaire (FREC), à l'élaboration de laquelle les Régions sont étroitement associées.

II.3.1. Accompagner les collectivités et les porteurs de projets

Le bilan de l'expérimentation du Programme National sur les Synergies Interentreprises (PNSI) portée en 2016-2017 par l'Institut de l'Économie Circulaire, avec la Bretagne comme une des quatre régions test, et les retours d'expériences du premier appel à manifestation d'intérêt sur l'Economie Circulaire à Impacts Positifs, vont permettre d'identifier et de définir les besoins nécessaires pour accompagner les acteurs bretons dans leurs démarches d'économie circulaire. Les premiers retours font clairement ressortir l'importance de l'animation territoriale au plus près des acteurs impliqués et le rôle déterminant de la gouvernance dans la définition précise des partenariats et des engagements de chacun : ces enseignements devront se traduire en propositions concrètes dans la stratégie régionale.

II.3.2. Développer l'usage de matières premières renouvelables

L'année 2017 a été consacrée à la construction de la feuille de route de la politique régionale en faveur des matériaux écologiques en collaboration avec l'ensemble des acteurs concernés. La déclinaison opérationnelle de cette feuille de route se poursuivra en 2018 : accompagnement des lauréats de l'Appel à Manifestation d'Intérêt pour la montée en compétence des professionnels du bâtiment sur l'écoconstruction, accompagnement à la structuration des filières de matériaux écologiques, stimulation de la demande via par exemple un travail en collaboration avec les bailleurs sociaux, organisation d'événements à destination des professionnels du bâtiment.

\\ Projet de délibération

Je vous propose sur le programme 503 « Développer une politique énergétique volontariste et une approche circulaire de l'usage des ressources » :

- ✓ D'ouvrir une autorisation de programme de 3 466 000 € au titre de l'exercice 2018 ;
- ✓ D'ouvrir une autorisation d'engagement de 3 148 000 € au titre de l'exercice 2018 ;
- ✓ D'inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de 3 165 000 € ;
- ✓ D'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de 3 148 000 €.

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport.